

MAIRIE DE VALBELLE

Valbelle, le 30 Mars 2024

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

**Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.**

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 25 mars 2024 à 19h30.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUEVAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusée : Mme RENON

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

**1. VOTE DU TAUX DES TAXES 2024.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les taux des taxes appliquées en 2023, soit :

Foncier bâti : 26,74                      Foncier non bâti : 26,55                      - Taxe Habitation RS : 2.21 %

**Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année.**

Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Accord à l'unanimité des conseillers. **Monsieur le Maire indique que ces taux sont très bas par rapport aux moyennes nationales et départementales.** Les taux pour 2024 sont donc les suivants :

- Taxe Foncière Bâti :                      26.74 %
- Taxe Foncière Non Bâti :                      26.55 %
- Taxe Habitation RS :                      2.21 %

**2. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024, PRINCIPAL ET EAU.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que chaque budget se décompose en deux parties : fonctionnement (exploitation pour le budget de l'eau) et investissement. Un budget est prévisionnel : il provisionne des articles comptables qui permettent de réaliser des dépenses et de rentrer des recettes. La partie fonctionnement est en lien avec le compte administratif de l'année précédente qui a synthétisé les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement de l'année. Quant à la partie investissement elle dépend des opérations que compte réaliser la commune. Il peut être modifié, si nécessaire, par une délibération votée en conseil municipal. **Cette année le budget principal a pour objectif de financer l'extension de l'école, la création d'un local annexe à la mairie pour le Cercle, la création de 2 abribus, des travaux à la salle Montebelle, à l'église et pour un logement communal. Le budget de l'eau a pour objectif de financer la rénovation de l'antenne des Coton et Sigurette.** En ce qui concerne l'aire omnisports, Monsieur le Maire précise que les subventions demandées n'ont pas été encore accordées ; le projet sera inscrit au budget section investissement, en délibération modificative, dès que les aides auront été attribuées par l'État et le Conseil départemental.

Après diverses explications apportées par Monsieur le Maire, les budgets 2024, principal et eau, sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil avec les montants suivants en recettes comme en dépenses :

Budget primitif principal fonctionnement : 400 320 €	investissement : 348 386 €
Budget primitif de l'eau exploitation : 74 993 €	investissement : 163 276 €.

**En outre, le conseil décide pour le budget principal dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.**

### **3. PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX ONF**

Monsieur le Maire détaille le programme des travaux forestiers proposé par l'ONF pour l'année 2024. Le montant total de ces travaux s'élève à 101 160 €. Pour cette année, vu les travaux importants qui sont déjà projetés au budget, il propose de refuser le programme de travaux annuel ONF 2024. Accord à l'unanimité des conseillers pour refuser ce programme annuel.

### **4. PRISE DE COMPÉTENCE « ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ AU SEIN DU TERRITOIRE DE LA CCJLVD « PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il avait proposé à la communauté de communes de réfléchir sur la création d'un centre de santé il y a déjà quelque temps. Après plusieurs réunions et une visite d'un centre de santé proche de Béziers, l'idée a fait son chemin. Et cette année, la Communauté de communes étudie la faisabilité d'un centre de santé afin de pallier à la pénurie de médecins et ainsi attirer des praticiens souhaitant exercer leur métier autrement. Le salariat représente en effet une alternative intéressante pour les médecins qui ne veulent plus réaliser 75 heures par semaine. Par ailleurs cette solution leur permet de se consacrer à la pratique de la médecine, le volet administratif et les locaux étant gérés par la collectivité.

Afin de pouvoir réaliser cette étude de faisabilité la Communauté de communes doit avoir la compétence adéquate. Les membres du conseil communautaire ayant décidé à l'unanimité de prendre la compétence « étude sur la création d'un centre de santé », il est désormais demandé aux communes de bien vouloir délibérer pour statuer sur cette prise de compétence.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit pour l'instant de délibérer pour étudier le projet et ses éventuelles alternatives. La création effective d'un centre de santé sera fonction des résultats de l'étude et ne se fera qu'après vote des conseillers communautaires et prise de la compétence concernée.

Accord à l'unanimité des conseillers.

### **5. MATÉRIEL ÉCOLE DEVIS**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de la directrice de l'école d'achat de 2 estrades (pour un coût total de 474,50 € H.T) et d'une centrale téléphonique (pour un montant de 90,44 €).

Accord à l'unanimité des conseillers.

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Travaux réalisés**

Monsieur le Maire informe les conseillers :

- qu'une nouvelle alarme a été posée à la salle Montebelle (devis approuvé lors du conseil du 26 février).
- que la dalle du local annexe à la mairie a été réalisée (devis approuvé lors du conseil du 26 février).
- que les travaux d'adduction d'eau Le Coton-Sigurette sont quasiment terminés, il ne reste plus qu'à réaliser quelques travaux de goudronnage.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire  
**VADOT Pierre-Yves**

